

## La révolte des Rifains contre le Makhzen marocain (1958-1959)

The revolt of the Riffians against the Moroccan Makhzen (1958-1959)

**Mimoun AZIZA**

Université Moulay Ismail (Meknès-Maroc)

[azizamimoun@gmail.com](mailto:azizamimoun@gmail.com)

<https://orcid.org/0000-0002-8807-2265>

Reçu. 19/1/2023. Accepté. 8/5/2023

**Pour citer cet article :** Mimoun AZIZA (2023) : « La révolte des Rifains contre le Makhzen marocain (1958-1959) » dans *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, 34, pp. 57-77.

**Pour accéder à cet article :** <https://doi.org/10.15366/reim2023.34.002>

### Résumé

Ce texte aspire à apporter un nouveau regard sur la question des relations conflictuelles entre les Rifains et le Makhzen marocain au XXe siècle, en s'intéressant plus particulièrement aux contestations sociales de l'automne 1958. Nous analysons plus aspects de ces contestations, à savoir leur organisation, les revendications des manifestants et les négociations avec le Makhzen, l'analyse de l'intervention armée et de la répression du mouvement et le procès des rebelles.

**Mots-clés :** Rif, Makhzen, révolte de 1958-59, répression, procès des rebelles

## Abstract

The text presented here aims to provide a new perspective on the issue of conflictive relations between the Rifians and the Moroccan Makhzen in the 20th century, focusing on the social protests during the autumn of 1958. Likewise, these social protests are analyzed, their organization, the demands of the demonstrators and the negotiations with the Makhzen, the analysis of the armed intervention and the repression of the movement and the trial of the rebels.

**Keywords:** Rif, Makhzen, revolt of 1958-59, repression, trial of rebels.

## Resumen

El texto que aquí se presenta aspira a aportar una nueva mirada sobre el tema de las relaciones conflictivas entre los rifeños y el Majzén marroquí en el siglo XX, centrándose en las protestas sociales del otoño de 1958. Asimismo, se analiza estas protestas sociales, su organización, las reivindicaciones de los manifestantes y las negociaciones con el Majzén, el análisis de la intervención armada y la represión del movimiento y el juicio de los rebeldes.

**Palabras clave:** Rif, Majzén, revuelta de 1958-59, represión, juicio de los rebeldes.

## Introduction

Ce texte aspire à apporter un nouveau regard sur l'aspect conflictuel qui a marqué les relations entre le Rif et le Makhzen depuis longtemps. Les contestations sociales de 1958 attestent d'une tradition de révolte dans un territoire considéré marginal. Nous essayerons de fournir des détails inédits en nous basant essentiellement sur une précieuse documentation d'archives. Les archives espagnoles et françaises regorgent d'informations concernant ces contestations<sup>1</sup>. En même temps, nous tenons à signaler le peu d'intérêt que cette question a suscité chez les historiens marocains. À ce jour, nous ne disposons pas d'une bibliographie actualisée susceptible d'aider à comprendre en profondeur la réalité socio-économique et politique du Rif dans les années cinquante (Aziza, 2017: 387).

Toutefois, avant d'analyser ses causes et d'examiner ses effets, il nous paraît intéressant de remonter aux origines de la conflictualité qui distingue cette relation, ce qui nous pousse à dire que depuis bien longtemps, le Makhzen surveille le Rif comme le lait sur le feu. De cette relation, la mémoire collective a retenu quelques événements sanglants, considérés comme symboliques, tels que l'expédition punitive

---

<sup>1</sup> Il s'agit des correspondances et des rapports des consuls français et espagnols au Maroc consultés aux : Archivo General del Ministerio de Asunto Exteriores, Archivo de la Fundación Nacional Francisco Franco (Madrid), ainsi que le Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

de Bouchta al-Baghdadi en 1898<sup>2</sup>, ou encore le soulèvement de 1958 contre les autorités de Rabat qui fut sévèrement réprimé. Ces exactions de l'État marocain ont laissé certainement des séquelles. Pendant plus d'un demi-siècle, il était interdit d'évoquer cet épisode douloureux de l'histoire nationale. Une fois cet interdit levé, on constate la résurgence d'une histoire que l'on a voulu enterrer. La société a commencé depuis un certain temps à effectuer un travail en profondeur de réappropriation d'une histoire rifaine occultée. Quant aux historiens, ils n'ont pas encore mis la main à la pâte.

Quant aux causes de cette rébellion, elles sont directement liées, d'une part, à la nouvelle situation socio-économique difficile que traversait la région et, d'autre part, à la lutte pour le pouvoir. Ainsi, on pourrait dire qu'elle s'inscrit dans une série de révoltes éclatées juste après l'indépendance du Maroc, telle que la révolte de Addi Ou Bihi dans le Tafilalet.

La mobilisation sociale a commencé lors du processus d'intégration des deux anciennes zones du Protectorat. Il s'agissait en fait d'intégrer le Rif au reste du Maroc à travers un certain nombre de mesures étatiques, telles que l'unification monétaire, la libre circulation des personnes et l'unification linguistique<sup>3</sup>. Par conséquent, l'élite locale hispanophone a été marginalisée au profit des administrateurs francophones venus des autres régions du Maroc. L'indépendance a mis à nu la situation de cette région, elle a mis en évidence les disparités économiques et sociales existant entre les deux zones. Cette unification s'est traduite, pour le Rif, par un processus d'annexion au profit du « centre » (Nahhass, 2016 : 247). En passant en revue les différentes réalisations économiques qu'a connues cette région durant les premières années de l'indépendance, on s'aperçoit qu'elles n'ont pas suffisamment étendu et développé l'héritage de la période coloniale.

Afin de mieux saisir les motifs des mobilisations sociales de 1958, je voudrais revenir sur le passé des relations du Rif avec le Makhzen.

## 1. Rifains et Makhzen : méfiance et défiance

A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le Rif va être confronté aux problèmes posés par sa marginalisation. Sa relation avec le *Makhzen* devient de plus en plus conflictuelle, surtout après l'intervention militaire des Espagnols dans la région. Le cas du Rif est l'un de ceux qu'on cite volontiers pour illustrer la théorie qui limite les pouvoirs du Sultan, au seul pays « *Makhzen* », à l'exclusion du pays de « *siba* » où les tribus, tout en reconnaissant au souverain une autorité religieuse, rejetaient son pouvoir temporel et refusaient de lui payer l'impôt. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Henri de La Martinière (1894 : 331) signale à propos de la relation du Rif avec le Pouvoir Central : « Nous ne

---

<sup>2</sup> Un caïd de Moulay Abdelaziz qui a organisé en 1898 une expédition punitive contre les tribus du Rif central.

<sup>3</sup> Le français a remplacé l'espagnol à l'école et dans l'administration.

connaissions rien des détails de l'administration du Makhzen marocain au Rif. Nous avons toutes les raisons pour croire que la région du Rif est assez semblable aux territoires du grand Atlas où le nom du Sultan n'est même qu'à demi respecté et seulement, parfois, comme chef religieux ».

Selon Ayache, le Sultan marocain avait tout intérêt à respecter une organisation qui répondait si bien, localement, aux besoins de ses peuples, tout en le dispensant d'administrer lui-même, pourvu que s'accomplissent son dessein et le leur. Le Sultan a toujours eu au Rif un gouverneur pour le représenter. Il y entretenait aussi, d'un bout à l'autre de la région, une demi-douzaine de Casbahs, des casernes fortifiées, avec leur garnison. Comment un Rif indépendant ou insoumis aurait-il supporté chez lui ces deux signes de l'autorité du Makhzen ? se demanda Germain Ayache (1981 : 4).

Cette relation avec le Makhzen se compliquera davantage avec l'arrivée des Espagnols dans la région. Sous la direction d'Abdelkrim el-Khattabi, les Rifains mènent une grande résistance contre l'occupation espagnole entre 1921 et 1927. En juillet 1921, les Rifains infligent une énorme défaite à l'armée espagnole à Anoual. En 1925, Abdelkrim déclare officiellement la Confédération des Républiques du Rif. Il envoie des représentants diplomatiques à Londres et à Paris pour essayer d'établir des liens diplomatiques avec l'Europe. Cela ne fonctionne pas très bien à cause de la peur des Français face à la montée en puissance de la jeune république d'Abdelkrim, qui est alors en mesure d'envahir la zone d'occupation française. Le 14 juillet 1926, la France rassemble sous l'Arc de Triomphe la coalition des vainqueurs de la guerre : Aristide Briand, président du Conseil, entouré d'Édouard Herriot, Paul Doumergue et Philippe Pétain, du dictateur espagnol Primo de Rivera et du Sultan du Maroc Moulay Youssef. Par cette occasion, le Sultan marocain prononça un discours dont il félicita la France de sa victoire : « C'est avec une grande gratitude que nous nous permettons de répondre à l'invitation du gouvernement de la généreuse république de venir en France après la victoire écrasante des armées françaises et nos troupes, et qui ont mis un terme à la rébellion qui menace nos deux pays, et rétablir la sécurité et la paix à l'empire chérifien<sup>4</sup>. Ce geste d'allégeance du Sultan pour la France n'a fait qu'accentuer la méfiance des Rifains envers le Makhzen, il a été retenu par la mémoire collective comme une trahison. Ce sentiment de défiance constante d'une bonne partie des Rifains à l'égard du pouvoir central a été consolidé et nourri par les douloureux souvenirs de la révolte de 1958 et son écrasement brutal par l'armée marocaine. Par des colloques scientifiques et des ouvrages, les figures d'Abdelkrim et des leaders de la rébellion de 1958 reviennent dans l'espace public, et le passé n'a pas cessé de faire irruption dans le présent avec des enjeux nouveaux.

---

<sup>4</sup> *Afrique Française*, Année 36, n° 7, juillet 1926.

## 2. Que s'est-il passé en automne 1958 : soulèvement, révolte ou rébellion ?

Il convient de préciser que les chercheurs ont du mal à déterminer la nature de ce mouvement de contestation, c'est peut-être pour cette raison qu'ils ont multiplié les dénominations, comme, par exemple, la rébellion (*tamarroud*), l'insurrection, la protestation (*ihtijaj*), la dissidence (*infiçal*), la désobéissance, le soulèvement ou encore l'intifada (Hart, 2006 ; Al-Amrani, 2014 ; Aarab, 2019). Les agents consulaires espagnols avaient tendance à le considérer comme un mouvement séparatiste, ce qui nous semble extrêmement exagéré.

«Un mouvement de type séparatiste se dessine clairement parmi les dirigeants qui aspirent à constituer la République du Rif. Selon Santiago Sangro, l'État supposé comprendrait toute la zone de l'ancien protectorat espagnol, ainsi que d'autres territoires faisant partie de la zone française. Ces limites coïncideraient approximativement avec celles du territoire attribué à l'Espagne dans le projet d'accord hispano-français de 1902»<sup>5</sup>.

Quant à la presse officielle marocaine de l'époque<sup>6</sup>, elle utilisait le terme de la désobéissance (*al-Issian*) au Makhzen et à la monarchie. Ce qui fait que les chefs du mouvement ont été accusés de séparatistes par le gouvernement marocain. Quant aux Rifains, ils se souviennent de «*âam an-bouiqaban*» (l'année des casques)<sup>7</sup> ou de « l'année de la montagne » et aussi «*âam u fadis*»<sup>8</sup>. De façon générale, on peut dire que la divergence au niveau de la terminologie utilisée explique, en grande partie, l'incompréhension entre le Rif et le pouvoir central. La rébellion dura exactement quatre mois et deux jours ; du 7 octobre 1958 au 9 février 1959. Elle fut réprimée de manière sanglante par les Forces Armées Royales, sous le commandement propre du prince Moulay al-Hassan (le futur roi Hassan II) et du colonel Oufkir. Les quatre mois de rébellion ont fortement marqué la mémoire collective des Rifains, probablement avec la même charge émotionnelle qu'a provoqué "l'épopée d'Anoual"<sup>9</sup> dans les années vingt. C'est certainement pour cette raison que certains spécialistes, comme le politologue français Rémy Leveau (1985), la considèrent comme une « seconde révolte du Rif » après la révolte menée par Abdelkrim el-Khattabi<sup>10</sup> dans les années vingt. A

---

<sup>5</sup> Correspondance de Santiago Sangro intitulée « Situation actuelle et perspectives du soulèvement du Rif », Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores à Madrid (ci-après A.G.M.A.E.). Boîte R.5033, dossier 8.

<sup>6</sup> Il s'agit essentiellement de la presse du parti de l'Istiqlal : le quotidien *Al-Alam* en arabe et l'hebdomadaire *Istiqlal* en français.

<sup>7</sup> En se référant aux soldats des Forces Armées Royales chargés de mater la rébellion, ces derniers portaient des casques.

<sup>8</sup> Fuyant les représailles de l'armée, les dirigeants du mouvement se sont réfugiés dans la montagne (Jbal Hamam), et lorsqu'ils ont manqué de ravitaillement ils ont mangé une herbe qui pousse dans les montagnes du Rif appelée « *Fadis* ».

<sup>9</sup> C'est le nom donné à la bataille d'Anoual dans les récits nationalistes marocains.

<sup>10</sup> Connue dans l'historiographie marocaine comme la révolution rifaine (*al-Thawra al-Rifia*).

notre avis, elle constitue un élément clé susceptible de nous aider à comprendre l'aspect conflictuel des relations en entre le Rif et le pouvoir central.

Il convient également de noter qu'il y a eu un immense silence pendant plus d'un demi-siècle, sur les atrocités commises par l'armée marocaine contre les civils. Après la création de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) en 2005, les victimes ont pris la parole pour la première fois. En même temps le documentaire intitulé *Briser le silence*<sup>11</sup> a généré une littérature militante assez partisane qui contient beaucoup d'informations historiques. Hormis cette abondante littérature qu'il convient d'aborder avec une certaine prudence, nous disposons de peu de documentation fiable qui nous permette d'approfondir nos connaissances sur ce sujet ; d'autant plus que nous n'avons toujours pas accès aux sources d'archives marocaines. Les archives militaires et judiciaires marocaines, par exemple, ne sont pas encore accessibles aux historiens. Pour cette raison, nous nous appuyons principalement sur les archives diplomatiques espagnoles et françaises. En effet, cette documentation d'archives fournit de précieuses informations, non seulement sur la situation sociale et économique du Rif mais également sur l'organisation de la rébellion et sur ses leaders (Mohamed Hach Sellam Ameziane, Hadou Akchich, etc.). Elle met essentiellement l'accent sur l'intervention du Makhzen et sur les négociations du général Meziane avec les chefs de la rébellion. Les sources espagnoles mettent l'accent sur la dimension internationale de cette révolte, supposant l'implication d'autres pays comme l'Espagne, l'Égypte ou encore le F.L.N algérien. Mais en même temps, il y a un manque immense d'informations concernant les répressions de masse commises par l'armée<sup>12</sup>. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer quelques idées qui circulent sur les réseaux sociaux concernant le bombardement de certains villages rifains par le napalm. Nous disposons de peu de données quantitatives sur plusieurs questions clés, telles que le nombre de décès ou d'arrestations et les conditions de détention. Ce manque de données a souvent donné lieu à des interprétations exagérées et fictives. En même temps, je voudrais attirer l'attention sur l'apport de sources orales en ce qui concerne les exactions de l'armée et les conditions terribles de détention des rebelles. Dans la ville d'Al-Hoceima, jusqu'aujourd'hui encore certains habitants du quartier «*Diour al-Malik*» se souviennent du centre de détention installé dans leur quartier. On parle aussi des fosses communes où étaient enterrés les morts, situées à l'intérieur de l'actuel lycée Imam Malek. Du moment que nous ne disposons pas de preuves tangibles, nous ne pouvons pas confirmer ces informations.

Juste après la mort du roi Hassan II en juillet 1999, le Makhzen a entamé le processus de réconciliation avec le Rif. Cependant, la société civile reste très réticente à propos

---

<sup>11</sup> Le documentaire du cinéaste Tarik el-Idrissi « *Briser le silence* » (2014), est une vision des événements survenus dans le Rif dans la période 1958-59 à partir des témoignages et analyses de différents personnages. Une façon de briser le silence entretenu pendant les 50 ans. Selon les mots de el-Idrissi, «le documentaire tente de panser des blessures encore ouvertes, d'évoquer des traumatismes d'un passé recouvert du voile épais du silence forcé, aux histoires d'incompréhension qui habitent les territoires du Rif. Le documentaire vise également à montrer la douleur qui est encore très présente chez les gens du Rif". Voir le lien suivant : <http://blog.rtve.es/somosdocumentales/2016/02/rif-58-59-rompiendo-el-silencio-un-documental-de-tarik-el-idrissi-.html>.

<sup>12</sup> Officiellement, elles sont appelées « opérations de rétablissement de l'ordre ».

de la dite réconciliation. Elle revendique une véritable reconnaissance des crimes commis par le Makhzen au cours du siècle dernier. Ces exactions sont bien vivantes dans la mémoire collective qui rappelle à la fois l'expédition du caïd Bouchta al-Baghdadi, envoyée par le Sultan Moulay Abdelaziz en 1898 pour punir les Rifains, ainsi que la répression par les F.A.R lors de la rébellion de 1958-1959. En même temps, on constate qu'il y a aujourd'hui un intérêt croissant par rapport à cette dernière question, à tel point que les leaders du mouvement *Hirak* de 2016-2017 la considèrent comme un symbole de la lutte contre la marginalisation du Rif.

### 3. Les origines et les causes de la rébellion

Le mouvement de protestation a commencé pendant le processus d'intégration des deux anciennes zones du protectorat. Selon Ramón Gómez Cantoya, attaché d'informations au Consulat Général d'Espagne à Tétouan, les nouveaux dirigeants francophones tentent de faire disparaître l'espagnol en utilisant le français dans tous les formulaires officiels, « vu qu'ils considèrent les habitants de cette région comme hispanophiles et peu fidèles au Sultan, ils les traitent avec une grande dureté »<sup>13</sup>.

L'indépendance a contribué à exposer les disparités sociales et économiques entre les deux régions. Les sources, tant espagnoles que françaises, abondent pour décrire la situation économique et politique précaire dans le Rif pendant les premières années de l'indépendance. Ainsi, de manière générale, on peut dire que la cause principale de la rébellion est l'abandon dans lequel le gouvernement marocain a maintenu le Rif après l'indépendance. Les anciens caïds originaires du Rif ont été remplacés par caïds venus d'autres régions du Maroc, ils sont souvent membres du parti de l'Istiqlal (Madariaga, 2010 : 7 ; Ybarra, 1997 : 338). La politique suivie par ce parti a suscité une grande hostilité à son égard, à tel point que les femmes des rebelles ont chanté des chants de guerre : « Enfants du Rif, arrêtez de boire dans vos verres, montez dans les montagnes combattre. « *l'Aar* »<sup>14</sup> si vous ne conquériez pas Fès et que vous rameniez Allal (el-Fassi) pour que tout le monde travaille comme des serviteurs »<sup>15</sup>.

Ramón Gómez Cantoya décrit en détail l'hostilité qui existait dans de nombreuses tribus du Rif, principalement à Ait Ouriaghel, envers le gouvernement marocain. Une hostilité connue des gouvernants eux-mêmes, qui éprouvent une grande méfiance et ne trouvent aucun moyen pour soumettre ces gens à leur discipline. Selon Ramón Gómez, ces tribus jouissent d'un grand prestige, en raison de leur tradition guerrière, et parce qu'elles ont toujours maintenu une organisation autonome, et sont fières de

---

<sup>13</sup> Rapport émis par l'Attaché d'Information à Tétouan (1957), Archivo de la Fundación Nacional Francisco Franco (ci-après A.F.N.F.F), document n°10583.

<sup>14</sup> « *L'aar* » dans ce contexte signifie « je t'en supplie ».

<sup>15</sup> Correspondance du Consul général d'Espagne à Tétouan (Santiago Sangro) en date du 2 décembre 1958, A.M.A.E. Boîte R. 5026, dossier 51.

n'avoir dépendu d'aucun sultan. « Parmi ces personnes, il serait facile, aujourd'hui, de provoquer un soulèvement armé contre le gouvernement de Rabat »<sup>16</sup>.

Il est à noter que les rapports du consul d'Espagne à Tétouan soulignent ce motif, et révèlent en même temps les relations amicales qui unissent les rebelles à l'Espagne :

« Les autorités marocaines de la zone nord sont aujourd'hui presque entièrement, des éléments de l'Istiqlal et de la zone sud, qui ont repris leurs postes gouvernementaux avec la mission spécifique de mettre fin à tout ce qui donne des caractéristiques particulières à la zone nord, revendiquant la nécessité d'unification des toute la nation marocaine »<sup>17</sup>.

Le 30 novembre 1958, Enrique Arques, un fervent franquiste qui était chargé d'information au consulat d'Espagne à Tétouan, adressa au ministère des Affaires étrangères une note d'information sur la situation dans le Rif dans laquelle il tenta d'expliquer les raisons de cette révolte. L'auteur fait une étrange comparaison avec le coup d'État militaire contre le gouvernement républicain espagnol du 18 juillet 1936 :

« Les gens du Rif qui établissent le contact avec nous, soutiennent que les causes qui les poussent à se révolter sont les mêmes qui ont forcé l'Espagne à se soulever contre les outrages d'un État anarchique et inquiétant. Jamais le Rif n'avait autant enduré les sultans. Ils disent avoir eu la même raison de se soulever contre l'État arbitraire de Rabat. Ils sont allés dans les montagnes défendre la raison suprême de leur existence, car ils allaient mourir de faim et ne pouvaient pas non plus subir les méthodes criminelles du parti au pouvoir à Rabat »<sup>18</sup>.

Juan Luis Maestro de León, consul d'Espagne à Fès, considère que les causes de cette rébellion sont très diverses et complexes, elles peuvent être divisées en deux grands groupes : politico-social et économique. Les causes politico-sociales consistent en la volonté du gouvernement d'imposer des hommes du parti Istiqlal à tous les postes publics et d'autorité. A cela s'impose la tradition des Rifains qui refusent d'être gouvernés par les « fassis » en qui ils ne voient que des exploiters de leur misère, et que leurs autorités traditionnelles soient éliminées de la vie politique<sup>19</sup>.

De même, « l'unification administrative sur la base du pouvoir central sous l'influence du parti de l'Istiqlal signifie, pour ces populations montagnardes, la disparition de leurs modes de vie traditionnels et l'élimination de leurs chefs naturels, n'obtenant aucune compensation, sinon plus de misère »<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Rapport datant de 1957 émis par l'Attaché d'Information au Consulat Général d'Espagne à Tétouan, A.F.N.F.F. Document n°10583.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Note d'information sur la situation dans le Rif envoyée de Tétouan au ministère des Affaires étrangères par Enrique Arques, 30 novembre 1958, A.F.N.F.F., document n°2297.

<sup>19</sup> Rapport en date du 12 novembre 1958, adressé par le consul d'Espagne à Fès à l'ambassade d'Espagne à Rabat sur l'agitation berbère, A.M.A.E. Boîte R. 5033, dossier 8.

<sup>20</sup> *Ibid.*



Quant aux causes économiques, elles consistent, selon les mêmes sources, en la misère, le chômage, des impôts excessifs auxquels ils n'étaient pas habitués et qu'ils ne peuvent pas payer. Les Rifains sont blessés et ont un niveau de vie inférieur à celui de l'époque du Protectorat. Les promesses et les espoirs ont été nombreux et peu ou rien n'a été réalisé<sup>21</sup>.

#### 4. Le déroulement de la révolte

En nous basant sur des correspondances consulaires françaises et espagnoles, nous tenterons de reconstituer les moments clés de cette rébellion, depuis son début octobre 1958 jusqu'à sa fin en février 1959.

La révolte débute la première semaine d'octobre 1958 avec les incidents d'Ait Hdifa, dans la tribu d'Ait Ouriaghel. Le 6 octobre 1958, le siège du parti de l'Istiqlal est complètement démoli. Ce qui est curieux dans cette affaire, c'est que les autorités du Makhzen soupçonnaient l'implication du caïd de cette tribu (Abdessalam Ben Lyazid) qui se trouvait dans le souk lors des manifestations. Ce dernier a prévenu très tardivement les autorités provinciales. Selon le commissaire de police de Tétouan, toutes ces hypothèses suggèrent que ce caïd était impliqué dans le mouvement. Il a été, tout de suite, suspendu de ses fonctions par le gouverneur d'Al-Hoceima. Il est précisé que l'armée a rencontré des difficultés pour arrêter plus de 200 rebelles qui ont fui vers Jebel Hamam, une montagne d'accès difficile. Le 10 octobre, plus de 300 personnes se sont rassemblées sur cette montagne, et une grève générale a été annoncée à Tétouan le 12 octobre 1958 pour protester contre les arrestations effectuées à Ait Hdifa. Les Rifains qui résidaient à Tétouan ont certainement joué un rôle important dans ce mouvement de solidarité. Aussi, l'arrestation de plusieurs dirigeants de l'Armée de libération marocaine, comme le Docteur el-Khattib, le capitaine Mahjoubi Aherdane et Abdellah Senhaji, ancien gouverneur de Nador, n'a fait qu'attiser le feu.

A partir de ce moment-là, le Rif entrera dans un processus de mobilisation et de protestation contre la politique du gouvernement. La zone d'Al-Hoceima était l'épicentre de ce mouvement qui couvrira une bonne partie de la zone nord et la province de Taza, puis dans une moindre mesure la région orientale. Les Ait Ouriaghel ont sûrement joué le rôle principal dans cette rébellion, puis ils ont été suivis par d'autres tribus rifaines : Gueznaya, Bakoya, Ait Amart, Béni Boufrah, Tamsamane, Ait Touzine, Metalsa, Guelaya, Ait Bou Yahyi... etc.

Il faut aussi noter que cette révolte a eu un écho, d'abord dans la presse internationale puis dans la presse nationale. En effet, le 20 octobre, l'envoyé spécial du journal français France Soir écrivait : « Le Rif bouge et on ne sait pas qui dirige l'insurrection ». Au début, le mouvement avait le caractère d'une résistance pacifique et, à l'exception de quelques incidents isolés, il n'y avait pas de situations de violence. Les rebelles se

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

sont limités à aller dans les montagnes - certains avec de la nourriture et du bétail - abandonnant leurs travaux agricoles habituels, c'est pourquoi l'ensemencement a été pratiquement paralysé en cet automne 1958. Les hommes ne se rendent pas dans les souks habituels et également la fréquentation des femmes diminue de jour en jour. Les hommes ont monté dans la montagne, manifestant ainsi leur « rébellion » et ont donc été considérés comme des maquis ou des rebelles par le gouvernement marocain.

Cependant, à partir de fin octobre, plusieurs actes de violence ont eu lieu à Ait Ouriaghel, comme c'est le cas des hommes de la fraction Ait Abdellah qui ont attaqué la *Mejaznia* (forces auxiliaires) en retirant leurs armes, comme cela s'est également produit dans le souk de Larbaâ Taourirt. Or, selon l'anthropologue américain David Montgomery Hart (2006 : 820) on ne peut pas parler de révolte armée, d'autant plus que les rebelles ne disposaient pas d'armes réelles. Certains rebelles avaient des fusils, mais la plupart se sont défendus avec des armes blanches. Selon le consul d'Espagne à Fès, Juan Luis Maestro de León, il y avait des groupes armés dans le nord de Taza et particulièrement dans la région d'Aknoul et de Boured :

« Dans l'agitation et la rébellion de type statique, les rebelles ne s'opposent généralement pas aux autorités locales par les armes, mais simplement n'obéissent pas et ne paient pas d'impôts. Il y a eu des affrontements sanglants et on prétend que deux officiers formateurs français appartenant à l'armée royale ont été tués, ainsi que certains chasseurs européens ont été dépouillés de leurs fusils de chasse » (Hart, 2006 : 820).

En même temps, le mouvement de contestation quitte la ville d'Al-Hoceima et s'étend vers Nador<sup>22</sup>. Ainsi, le 25 octobre 1958, dans la région d'Ain Zohra, un douar entier de 700 personnes s'est réfugié dans la montagne de Bousakour, et le siège local du parti de l'Istiqlal a été contraint de fermer ses portes et ses membres de monter dans la montagne. Le gouverneur de Nador contacté par le commissaire de police a reconnu la gravité de la situation. Le 29 du même mois, les Ait Touzine ont bloqué la route afin d'empêcher les gens de se rendre au souk, et dans la nuit du 30 octobre, 300 personnes se sont réfugiées dans les montagnes au sanctuaire de Sidi Abdellah. Le caïd de la tribu est allé négocier avec les rebelles mais n'a pas réussi à les convaincre de rentrer chez eux. Quant à la chute de Tamsamani, il procéda à des arrestations de rebelles.

En novembre, le mouvement de protestation s'est étendu à l'ouest et au sud-ouest, atteignant les tribus suivantes : Beni Iteft, Beni Bou Frah, Beni Guemil et Beni Bechir. Selon le gouverneur de la province d'Al-Hoceïma, la situation dans le Rif s'aggrave à partir du 19 novembre à tel point que les insurgés cherchaient la sortie vers la Méditerranée : « Actuellement, ils sont près d'Ajdir et se rapprochent d'Al-Hoceima. Ils sont à moins de 12 km du siège de la province. Fonctionnaires et forces de l'ordre sont démoralisés, le Makhzen n'arrive plus à faire face à la situation. Il y a aussi un afflux de réfugiés »<sup>23</sup>. En même temps, dans la tribu des Ait Ouriaghel, Hach Hamadi, qui avait été arrêté, s'est évadé de prison. Il a été blessé par balle, et admis à l'hôpital dans un

<sup>22</sup> Consul général d'Espagne à Tétouan, Santiago Sangro, sujet : situation dans le Rif le 3 décembre 1958, A.G.M.A.E. Boîte R. 5033, dossier 51.

<sup>23</sup> *Ibid.*

état grave. À la suite de quoi, il y a eu une grande réaction dans la ville, sous forme d'une grève générale et la fermeture totale des établissements commerciaux<sup>24</sup>.

Au début de décembre 1958, les rebelles de Tamsamani occupent la côte du *Cap Quilates* au souk el *Arbaa na-trugout*, situé à droite de l'embouchure de la rivière Nekour. Il y aurait plus d'un millier d'hommes à attendre la livraison des armes par l'ouest<sup>25</sup> :

« Le 10 décembre, la nouvelle arrive qu'un beau-frère de l'ancien leader Abdelkrim, nommé Amar Allouch, a lancé un raid avec sept mille hommes quittant Bekoya pour se rendre à Puerto Capaz<sup>26</sup>, où se trouvaient des émissaires de tous les tribus de Ghomâra, afin de le rencontrer. Apparemment, il voulait arriver jusqu'à les alentours de Tétouan pour inciter les indécis à rejoindre le mouvement rifain »<sup>27</sup>.

En effet, les rebelles sont arrivés jusqu'à Puerto Capaz, où ils ont été informés de l'adhésion des habitants de la région au mouvement et ont ensuite envoyé des émissaires aux tribus de Ghomara telles que Mtioua, Beni Hedrin, Beni Guedir, Meni Manzor et Beni Selman. Dans le même temps, ils ont établi des contacts avec les rebelles en des tribus de Beni Khaled. Le lendemain, les rebelles sont arrivés à Beni Said (région de Jbala) pour profiter du souk de Tlata à Oued Lau, où ils ont invité la population à se joindre à la révolte. Santiago Sangro rappelle que le chemin suivi par les insurgés et les procédures utilisées sont identiques à ceux utilisés par Abdelkrim en 1922, après la bataille d'Anoual qui a pris fin avec l'occupation de Tazrout (Beni Arous), la pression du Raisouni et la soumission de Jbala<sup>28</sup>.

Le mouvement de riposte s'est accéléré tout au long du mois de décembre :

« De Tétouan à Nador, exactions, sabotages, enlèvements, lettres de menaces, boycott des souks, refus de payer le tertib<sup>29</sup>, rassemblements de rebelles dans les montagnes, marquent la volonté de la dissidence d'entretenir une agitation dans toutes les régions que les autorités déclarent incapables de calmer. Il semble que peu à peu, les rebelles s'organisent en se divisant en groupes de 10 à 50 hommes dirigés par des chefs »<sup>30</sup>.

A noter également qu'à partir de ces dates, le mouvement s'étend au sud d'Al-Hoceïma et atteint certains bureaux des douanes de Taounate. La zone Est a été de plus en plus impliquée ; les rebelles sont apparus dans les souks de Saka et dans la tribu d'Ait Bou Yahyi, voisin de Beni Snassen, où des signes de troubles ont également été détectés. "Du nord de Fès, au sud de Nador, l'état mental des tribus montagnardes

<sup>24</sup> Consul général d'Espagne à Tétouan, Santiago Sangro, sujet : situation dans le Rif le 3 décembre 1958, A.G.M.A.E. Boîte R. 5033, dossier 51.

<sup>25</sup> A.G.M.A.E. Boîte R. 5033, dossier 8.

<sup>26</sup> Il s'agit de l'actuelle el-Jebha.

<sup>27</sup> A.G.M.A.E. Boîte R. 5026, dossier 51.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Impôt agricole supprimé en 1961.

<sup>30</sup> Informe del Cónsul General de España en Fez, C.A.D.N, boîte M.C. 1156.

semble favorable à la dissidence"<sup>31</sup>. A noter également que le 23 décembre, une concentration d'environ trois mille personnes a eu lieu dans les montagnes d'Ait Sidel, à quelques kilomètres de Nador. Dans la tribu de Metalsa, le refus de payer le *tertib* est général et la population s'abstient de recevoir les semences distribuées par les autorités locales. Le 25 décembre, le souk d'Ain Zohra est boycotté. Les forces de l'ordre envoyées obligent les rebelles à remonter jusqu'au Jebel Bousakour.

Dans la province d'Al-Hoceïma, la constitution du nouveau gouvernement Marocain de Abdellah Ibrahim le 24 décembre a créé un certain mécontentement au sein de la population sur lequel Mohamed Haj Sellam Ameziane gagne en autorité. En même temps, les forces de l'ordre et les Forces armées royales ressentaient la lassitude et le découragement.

## **5. Les revendications des Rifains et les négociations avec le Makhzen**

La presse marocaine du 28 octobre 1958 a publié une note d'information de grande importance en rapport avec le mouvement de protestation dans le Rif. Le Haut comité de la défense nationale s'est réuni au Palais royal de Rabat le 27 octobre, sous la présidence du roi Mohamed V, du prince héritier Moulay el-Hassan, chef d'état-major des forces armées royales, ainsi qu'Ahmed Balafrej, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Abderrahim Bouabid, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie, et Ahmed el Lyazidi, ministre de la Défense nationale. Interrogé sur la nature des mesures prises concernant la situation dans le Rif, un porte-parole de la présidence du conseil a déclaré :

« Le Roi a déclaré avoir placé toutes les autorités civiles et militaires des provinces du nord sous les ordres d'Ahmed el Lyazidi, afin de coordonner une action gouvernementale déterminée contre les éléments indisciplinés qui ont manifesté dans ces régions. Ainsi, pour assurer l'efficacité maximale de la dite action, tous les pouvoirs ont été concentrés dans une main afin de mettre fin au plus vite à cette agitation inspirée par de mauvais conseillers et dont l'influence étrangère n'est pas totalement absente »<sup>32</sup>.

Le 11 novembre 1958, une délégation composée de plusieurs chefs de la révolte, a présenté un programme en 18 points au roi Mohammed V. En général, la liste comprend les préoccupations des Rifains, allant de l'évacuation des troupes étrangères du Rif, jusqu'au retour d'Abdelkrim el-Khattabi au Maroc et la création d'emplois, la représentation politique et la réduction des impôts.

D'après le rapport du Consul général d'Espagne à Tétouan datant du 3 décembre 1958, le ministre de la Défense nationale Ahmed Lyazidi a eu un entretien avec le chef des

---

<sup>31</sup> Note d'information du 5 novembre 1959, intitulée : « Situation dans la province de Nador », C.A.D.N., M.C. 1156.

<sup>32</sup> A.F.N.F.F. Document n° 6121.

rebelles d'Ait Ouriaghel, qui entouraient la ville d'Al-Hoceima, Mohamed el Haj Sellam Ameziane. Au cours de cet entretien, il lui a assuré que le roi est disposé à recevoir une commission des rebelles rifains et traiter directement avec elle. Le chef de la rébellion lui a remis une liste des membres qui seraient déplacés, parmi lesquels figurent, entre autres : Abd el Sadaq Charrat el-Khattabi, Rachid el-Khattabi<sup>33</sup> (fils de M'hamed el-Khattabi), Mohamed Ben el-Hach Ali el-Abdelaoui, Abdesalam Ben Mohamed Akchich, Caid Mesaoud Akchich, Cheikh Mohamed Ben el Haj Hadou Ben Moh Ameziane et Dris Ben Abdesalam Cuiles<sup>34</sup>. Les autres composantes de cette délégation, jusqu'à un total de vingt et un, sont de moindre importance que celles mentionnées, mais toutes ont subi des humiliations depuis l'indépendance.

Selon une correspondance de Enrique Arques envoyée au ministère des Affaires étrangères le 30 novembre 1958, les revendications des rebelles rifains étaient les suivantes :

« Cessation immédiate du Gouvernement de Rabat, puisque ses ministres et autorités sont tous issus du Parti de l'Istiqlal ;  
Que l'Istiqlal ne domine pas la nation ou ne soumette pas le sultan, qui apparaît devant le pays comme l'Istiqlal qui ont commis de telles injustices, exactions et même crimes dans le Rif ;  
Que toutes les autorités et fonctionnaires du Makhzen soient originaires du Rif, afin d'éviter les suprématies étranges et en raison de la connaissance de la langue rifaine ;  
Que le Rif aie une préférence pour subvenir à ses besoins et parce que c'est un pays pauvre ; Liberté de commerce avec l'Espagne, comme c'était traditionnellement le cas ; Réduction de toutes taxes et droits de douane »<sup>35</sup>.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1958, le ministre de la Défense, le général Meziane et la délégation royale chargée d'enquêter sur la situation dans le Rif arrivent par avion à l'aérodrome d'Al-Hoceima. Le Ministre et le Général sont repartis à deux heures de l'après-midi en avion, restant à Al-Hoceima la délégation composée d'Abderrahmane Anegai, Fakh Si Daoud, Ahmed El Aniani, Si Abdelkader Chokof et Mohamed el Medbouh, qui ont commencé leur travail. Après une semaine d'enquête, la délégation a remis un rapport sur la situation dans le Rif au roi Mohamed V. Malheureusement, jusqu'à présent, nous n'avons accès ni à ce rapport ni aux autres documents liés à ce mouvement.

Le 9 décembre 1958, le journal *Sahara Marocain* publie un communiqué d'Allal al-Fassi sur la situation dans le Rif :

« Il y a des manifestations qui, ça et là, prétendent avoir des revendications à formuler.

---

<sup>33</sup> Nous tenons à signaler que la participation à cette délégation de Rachid el-Khattabi, neveu du leader rifain Abdelkrim el-Khattabi, n'est pas confirmée.

<sup>34</sup> « Situation dans le Rif », rapport de Santiago Sangro du 3 décembre 1958, A.G.M.A.E. Boîte R. 5033, dossier 8

<sup>35</sup> A.F.N.F.F. Document n° 2297.

Que S.M. le Roi et son gouvernement se livrent donc à l'examen de ces revendications et ouvrent des enquêtes sur leurs auteurs. Si ces revendications tendent à réformer, à instituer la justice, à assurer l'ordre et à répandre le savoir, nous les faisons nôtres ; mais si par contre, elles tendent à la désobéissance et aux provocations, nous devons les affronter conformément aux règles de la justice et aux exigences du maintien de l'ordre. Quant à ceux qui prétendent parler au nom des manifestants, qu'on s'assure d'abord qu'ils font réellement partie des pétitionnaires et qu'ils ne sont pas des intrus. On doit en outre examiner leur passé en ce qui concerne leurs relations avec les services de renseignements espagnols au Maroc, et leurs activités à l'époque où ils étaient au Caire.

Les Rifains constituent un peuple de militants musulmans, attaché au Maroc et au Roi, et qui mérite toute notre sollicitude. On doit les protéger contre les tyrans et contre tous ceux qui exploitent quelques menus incidents pour servir de gros intérêts étrangers.

La patrie exige la fermeté. Elle ordonne de châtier sévèrement les oppresseurs et ceux qui conspirent avec l'étranger ».

Le 5 décembre 1958 le journal *Al-Ahd Al-Jadid* publia le communiqué du ministère de l'Intérieur intitulé « Après le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de l'Intérieur se justifie à son tour ». Son porte-parole a déclaré : « Que veut-on de plus que ce qu'a fait le Ministère, malgré tous les obstacles qu'il a rencontrés ? Voici l'œuvre accomplie par ce ministère entre le 8 mai, date de sa constitution, et la fin novembre 1958 : Le Ministère de l'Intérieur a totalement appliqué, en ce qui concerne, le programme d'épuration administrative décidé par le gouvernement. Il a licencié ceux de ses fonctionnaires qui avaient un passé douteux ou qui avaient porté atteinte aux intérêts de l'Etat (...) Il a révoqué 3 chefs de cercle, 4 pachas, 21 caïds, 7 secrétaires généraux, 19 khalifas de caïd. Il a suspendu 9 khalifas et 471 cheikhs ».

A noter également que le général Meziane a été nommé par le roi Mohamed V, chef des Forces armées royales de la zone Nord. Selon des sources espagnoles, la population rifaine a bien accueilli cette nomination en raison du prestige du Meziane. Nous remarquons que les sources espagnoles mettent l'accent sur le rôle joué par le général Meziane dans les négociations avec les caïds et les chefs de la rébellion, alors que les sources françaises sont très discrètes à propos de ce personnage. Sûrement ce grand intérêt de la part des espagnols est dû à ses bonnes relations avec l'Espagne<sup>36</sup>. Le 4 décembre 1958, Santiago Sangro envoya une lettre au ministre espagnol des Affaires étrangères au sujet de ce personnage : « La figure du général Meziane prend une importance croissante dans tous les événements qui se sont déroulés dans la région Nord. Sa politique de la non-violence contre les rebelles les incline à penser qu'il est plutôt enclin à leur égard »<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Mohammed ben Meziane (1897-1975), appelé par les Espagnols « el Mizzian ». Il entre à l'Académie d'infanterie de Tolède en août 1913, où il poursuit ses études jusqu'en juin 1916, il est promu sous-lieutenant et affecté à Melilla. Il a combattu Abdelkrim el-Khattabi durant la guerre du Rif (1921-1926). Il a également participé à la guerre civile espagnole. En juin 1953, il atteint le poste de lieutenant général. En 1955, il fut nommé capitaine général des îles Canaries. Lors de l'indépendance du Maroc en 1956, il a été chargé par le roi Mohamed V d'organiser la nouvelle armée marocaine.

<sup>37</sup> A.G.M.A.E. Boîte R. 5026, dossier 50.

Lors de son entretien avec les notables Ait Ouriaghel début novembre, « ils lui ont dit entre autres : tu es notre frère et si tu veux bien nous aider, nous serons à tes côtés pour mourir, mais si tu es avec eux, vas-y et souviens-toi qu'ils te tueront un jour. Le général ne fit aucun commentaire et il se borna à serrer la main de tout le monde en silence »<sup>38</sup>.

Des sources espagnoles mettent en évidence le malentendu qui est survenu entre le général Meziane d'une part, et le prince Moulay el-Hassan et le ministre de la Défense nationale, Ahmed el Lyazidi, d'autre part. La raison en serait que le général Meziane auraient obstinément refusé d'utiliser la force contre leurs compatriotes révoltés. « Le point de vue du Ministre, soutenu en cela par le Prince, est que le seul moyen de sauver le pays et d'éviter qu'il ne tombe entre les mains des spéculateurs et des réactionnaires du Mouvement Populaire est l'usage de la force »<sup>39</sup>.

Quant au général Meziane, il apparaît dans diverses sources espagnoles comme partisan des moyens persuasifs. Son attitude envers le prince Moulay Hassan et le ministre de la Défense est plutôt celle d'un défenseur des rebelles. Un cas intéressant de cette médiation, c'est quand le général Meziane a appelé Cheikh Mohamed Hadou Ameziane<sup>40</sup> pour servir d'intermédiaire avec les rebelles réfugiés dans la montagne vers la fin novembre. Cheikh Mohamed Hadou Ameziane a marché jusqu'à Al-Hoceima et s'est déplacé vers le lieu de la concentration des rebelles et il n'a pu en faire venir, à la conférence, que quelques représentants<sup>41</sup>.

Cependant, à notre avis, on ne peut pas parler du rôle de médiateur du général Meziane pendant tout le temps qu'a duré la révolte. D'autant qu'à partir du moment où le Roi a décidé d'intervenir militairement, Meziane a changé de position, ce qui signifie clairement qu'il n'était pas un défenseur des rebelles du Rif. Cette idée semble purement une invention des agents consulaires espagnols.

## 6. Intervention armée et répression

Dans ce qui suit, nous procédons à la description de l'intervention militaire dont l'objectif principal était de réprimer la rébellion et de punir les Rifains. Pour ce faire, nous nous appuyons essentiellement sur la documentation consulaire précitée.

---

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> A.G.M.A.E. Boîte R. 5033, dossier 8.

<sup>40</sup> Cheikh Mohamed Hadou Ameziane, originaire d'Ait Bouayach, fraction d'Ait Ouriaghel. Il était, en 1958, professeur à l'Institut d'études religieuses de Tétouan. Cheikh Meziane est le neveu de Mohamed Haj Sellam Meziane, chef de l'opposition.

<sup>41</sup> Note d'information envoyée par Enrique Arques de Tétouan sur la situation dans le Rif, le 30 novembre 1958, A.N.F.F.F., document n°2297.

Il nous semble important de préciser que le bombardement du Rif a eu lieu à partir du 7 janvier 1959 sous le gouvernement d'Abdellah Ibrahim<sup>42</sup>. Cependant, il convient de signaler que le Parti de l'Istiqlal a soutenu cette action. En plus de cela, il a demandé la suppression physique des chefs de la rébellion. Le journal *al-Alam* de 8 décembre 1958 écrit : « Vous ne pouvez mettre fin à ces gens qu'en les supprimant, car ils seront toujours des éléments de subversion et de sédition. Ils continueront tant qu'il y auront un souffle de vie pour qu'ils agissent au service du colonialisme, sous l'étiquette du patriotisme, pour parvenir à leurs fins ».

Le processus d'intervention armée a commencé en novembre et s'est accéléré au fil du temps. Il avait comme objectif principal mettre fin à la rébellion d'une façon drastique. En décembre, le consul d'Espagne à Nador parlait de 1.200 détenus et pointait également, dans le même rapport, le manque de place dans les cellules des commissariats d'Al-Hoceima et de Nador. Face à cette situation, les détenus doivent nécessairement être sous l'autorité militaire de la zone<sup>43</sup>.

Avant la fin des négociations avec les rebelles, les autorités de Rabat commencent à préparer un plan militaire pour mettre fin à la rébellion. Après l'ultimatum lancé par le roi Mohamed V, le 5 janvier, dans un discours diffusé à la radio, il a donné 48 heures aux rebelles pour « descendre de la montagne et rentrer chez eux ». De là, le Roi décide de mettre fin aux manifestations de manière violente : bombardements aériens, utilisation de chars, etc. Dès le lendemain, d'importants contingents de troupes de l'Armée Royale, sous le commandement du prince Moulay el-Hassan, ont été débarqués à Tanger et à Al-Hoceima, compte tenu de la difficulté d'atteindre le Rif par voie terrestre. Dans le même temps, le prince, accompagné du colonel Oufkir, établit son quartier général à Fès afin de mieux diriger les opérations. Le même jour, un convoi de véhicules civils, escorté par la police, a été attaqué par les rebelles à Ait-Hdifa. Au cours de l'échange de coups de feu, plusieurs civils ont été tués et 4 Marocains (3 morts, 1 blessé), 5 Espagnols (blessés) et un Français (assassiné), Pierre Cricier, employé, dans la société de transports et travaux publics BRIFFE et Cie. de Casablanca et quelques Marocains assassinés. De retour à Targuist, les troupes subissent une nouvelle attaque, 28 soldats sont blessés.

En même temps, de fortes résistances ont continué à se manifester les 8 et 9 janvier à Ait Ouriaghel. Selon le gouverneur de la province d'Al-Hoceima (Bel-Larbi), la soumission n'était pas aussi importante que la presse et la radio l'ont annoncé. Sur le plan opérationnel, le colonel Oufkir a fait d'importants progrès le 8 janvier pour atteindre de nuit le pont sur Oued Nekour, à une vingtaine de kilomètres d'Imzouren. A noter qu'en même temps qu'il recevait une certaine soumission d'Ait Touzine (rive droite de Nekour), les Ait Ouriaghel (rive gauche de Nekour) lui témoignaient une forte hostilité qu'il devait affronter avec des armes. Dans l'après-midi du 9 janvier, le prince Moulay el-Hassan, qui a survolé le théâtre des opérations, n'a pas pu atterrir sur l'aérodrome d'Imzouren (12 km au sud-est d'Al-Hoceima). Un affrontement avec les rebelles a fait quatre morts et sept blessés au sein de l'armée marocaine.

---

<sup>42</sup> Le gouvernement d'Abdellah Ibrahim est le quatrième gouvernement du Maroc depuis son indépendance en 1955. Formé le 24 décembre 1958, il a été dissous le 21 mai 1960.

<sup>43</sup> A.G.M. A. E. Boîte R. 5026, dossier 51.



Le 9 janvier, alors que le groupe d'Oufkir continuait d'avancer vers Al-Hoceima, la résistance d'Ait Bouayach a continué de se manifester. En revanche, il y a eu la concentration de neuf fractions de Bekoya à l'ouest d'Al-Hoceima, et le lieutenant Yacoubi a été fait prisonnier par les rebelles le 5 janvier, avant d'être libéré dans l'après-midi. Quant à la journée du 10 janvier, elle a été essentiellement marquée par l'opération menée par trois colonnes qui ont convergé vers l'aérodrome d'Imzouren, appuyées par l'escouade aérienne des Forces armées royales. Dans la matinée, un avion a été touché par des balles et a dû effectuer un atterrissage forcé à quelques kilomètres de l'aérodrome. Le pilote, Pierre Jacquet, blessé d'une balle à la jambe, a été immédiatement évacué vers l'hôpital Marie-Feuillet de Rabat. Le prince héritier, qui a dirigé l'opération dans un petit avion, a pu atterrir à l'aérodrome vers 13h.45 et a immédiatement poursuivi sur la route d'Al-Hoceima. Quelques heures plus tard, il y a eu un nouvel affrontement qui a causé des pertes des deux côtés : 2 morts et 6 blessés au sein des Forces armées royales, et entre les rebelles, 9 morts, 5 blessés et 50 prisonniers. Cependant, en fin de compte, les Forces armées royales ont réussi à s'implanter solidement sur l'aérodrome et à libérer la route de Nador à Al-Hoceïma<sup>44</sup>.

Le 14 janvier et après les opérations menées personnellement à Tétouan et à Al-Hoceima par le prince Moulay Hassan, la situation dans la province d'Al-Hoceima semble avoir perdu son caractère alarmant. Cependant, les rebelles poursuivent leur résistance, notamment à Ait Ouriaghel, tandis que les Forces armées royales ripostent avec des avions, des véhicules blindés, de l'artillerie et des armes automatiques.

## 7. Le procès des rebelles

A notre avis, tant que nous n'aurons pas accès aux archives des Forces armées royales marocaines, nous ne pourrions pas connaître avec précision, ni l'implication de cette armée dans la répression de la rébellion, ni le nombre de morts, ni celui des personnes arrêtées. Cependant, nous pouvons nous appuyer sur les informations fournies par les agents consulaires français et espagnols, malgré leur caractère partiel et épars, pour donner une idée de ce dispositif militaire et aussi de l'ampleur de la répression. Dès le début du mois d'octobre 1958 et pendant les quatre mois qu'a duré la rébellion, les agents consulaires français fournissaient des informations détaillées sur le mouvement d'opposition et l'intervention de l'armée marocaine.

En premier lieu, nous signalons qu'il y a eu des procès à Fès et à Tétouan, bien que nous ne sachions pas s'il y en a eu à Al-Hoceima et à Nador. Pour cette raison, nous décrivons deux procès importants qui ont eu lieu à Tétouan et à Fès. En nous basant sur un rapport du Consul général de France à Fès le 11 juillet 1959, nous pourrions affirmer que le procès le plus important a eu lieu au Tribunal militaire de Fès, il a duré plus de quatre mois. Il a commencé le 10 février 1959, après la fin des opérations de «

---

<sup>44</sup>Correspondance de l'ambassade de France à Rabat, intitulée «Recueil d'informations, province d'Al-Hoceïma», janvier 1959. C.A.D.N. Boîte M.C, 1156.

rétablissement de l'ordre », et s'est terminée en juillet<sup>45</sup>. Selon les termes du consul de France à Fès, la Cour a ouvert l'instruction des faits inhérents à l'atteinte à la sûreté de l'Etat dont étaient accusés un certain nombre d'habitants des provinces de Taza, Al-Hoceima et Nador. Cette enquête a été menée en toute discrétion, elle a duré environ deux mois, au cours desquels les 1.600 détenus arrêtés par les Forces armées royales lors des opérations ont été classés. Enfin, 120 des 1.600 détenus sont inculpés, traduits devant le tribunal militaire et jugés tout au long des 13 audiences tenues du 29 avril au 7 juillet 1959.

Le tribunal était installé dans la salle d'honneur de la gendarmerie de Fès, aménagée à cet effet. Selon le rapport précité, à aucun moment l'ordre n'a été perturbé tant dans la salle d'audience qu'à l'extérieur, où aucune concentration n'a été indiquée.

Les rapports publiés par la presse révèlent la gravité constante des accusations du commandant Kerdoudi, représentant du parquet, et de son adjoint, le commandant Benkirane, qui ont constamment réclamé des peines plus lourdes (souvent 20 ans de détention). Ce dernier a regretté, lors de l'audience du 2 juillet, de ne pas pouvoir exiger la peine de mort pour le chef de la rébellion Mohamed Haj Sellam Ameziane, peine exclue par le code pénal en cas de mobile politique. La défense des accusés a été assurée par 19 avocats, dont 2 Français et 10 juifs.

Concernant les personnes les moins engagées, les allégations se fondaient sur les dispositions de l'article 100 du code pénal français, toujours en vigueur dans cette juridiction, qui acquitte « quiconque n'a exercé aucune direction ni aucune fonction et ne s'est pas opposé à la résistance par les armes ». Il a été tenu compte du fait que de nombreux accusés ont été arrêtés lorsqu'ils ont comparu devant les autorités pour déposer les armes, tandis que d'autres, plus prudents, ne l'ont pas fait et n'ont donc pas été inculpés. Pour les patrons, c'est-à-dire les caïds, les défenseurs tentent de remettre en cause l'exercice réel de ces fonctions et argumentent la pression populaire à laquelle sont soumis leurs clients.

Le tribunal semble avoir pleinement pris en compte les arguments de la défense pour rendre ces verdicts. On note qu'un quart des accusés ont été acquittés, que la plupart des peines (76) allaient de 5 à 7 ans de détention et que la peine la plus sévère, celle des travaux forcés à perpétuité, a été prononcée contre le leader de la rébellion Mohamed Haj Sellam Ameziane, qui a été condamné par contumace.

Selon le rapport cité plus haut, les débats ont été dominés par une volonté d'apaisement, et les peines prononcées peuvent être considérées comme des peines minimales. « C'était sans doute pour satisfaire le souhait exprimé par le commandant Kerdoudi demandant aux journalistes de ne pas utiliser les termes « rebelles » et «

---

<sup>45</sup> La composition du Tribunal était la suivante : Président, Hassan Kettani. Les juges civils, Abdelatif Daoudi, du Tribunal régional de Fès, Mohamed Drissi, du Tribunal de Sadad de Fès. Juges militaires : Lieutenants Ben Aissa Rougui, Hadou el Menouar, Abdessalam Laâmarti. Parquet : Lieutenant Kerdoudi et Lieutenant Benkirane.

prison » dans leurs reportages et de les remplacer par « accusé » et « internement »<sup>46</sup>.

L'attitude de la cour semble obéir aux orientations générales données par le roi depuis la fin de la rébellion. Il faut cependant noter que contrairement à certains espoirs, les condamnés ne sont pas amnistiés et que le Roi, lors de son voyage dans le Rif<sup>47</sup>, s'est limité à gracier une vingtaine de notables de la tribu des Ait Ouriaghel, particulièrement impliqués dans la rébellion.

Il apparaît que les interrogatoires menés par le président Kettani étaient méticuleux et laborieux, principalement parce qu'ils avaient besoin d'un interprète de la langue rifaine. Ils ont également mis en évidence la puissante influence sur cette population montagnarde exercée par les chefs traditionnels. La population craignait plus ces chefs que les autorités locales désignées par le Makhzen et souvent hors de la région<sup>48</sup>.

Nous avons également la preuve d'une autre condamnation qui a eu lieu à Tétouan le 8 février 1960 au tribunal régional de cette ville. L'audience a été consacrée au procès des rebelles du Rif, qui ont participé au soulèvement de janvier 1959. La première personne à comparaître devant le tribunal était celle du nom de Layachi Tahar Nali, qui aurait été l'instigateur de la rébellion des habitants de village de Beni Razin dans la région de Ghomâra, et les a incités à se réfugier dans les montagnes pour manifester leur opposition au gouvernement. Au cours des débats, le Procureur du Roi a remplacé l'accusation d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, passible de la peine de mort, par celle de rébellion armée locale, passible uniquement d'une peine de 2 à 5 ans de prison. L'avocat a demandé l'application de la grâce que le roi avait promise aux rebelles du Rif. De même, il tente de montrer qu'il ne s'agit pas d'une rébellion, mais d'une simple retraite vers les montagnes d'une population qui se sent lésée et menacée, et qui a rentré chez elle juste après avoir entendu l'appel lancé par le Roi. Considérant qu'il s'agissait simplement d'une rébellion non armée, le tribunal a condamné l'accusé à 10 mois de prison et 5.000 francs d'amende. En revanche, il considérait que le pardon que le roi avait promis ne lui était pas applicable, car il ne s'étendait qu'à ceux qui s'étaient enfuis dans les montagnes induits en erreur par les agitateurs.

Le lendemain, c'était au tour de 2 jeunes étudiants qui avaient lancé à Tétouan, en janvier 1959, un engin explosif qui n'avait fait ni dégâts matériels ni victimes. L'accusation d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, pour eux aussi, a été remplacée par le mépris et l'insulte à la force publique. Finalement, les deux étudiants ont été condamnés à 12 et 6 mois de prison et à une amende de 12 et 6.000 francs<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> « Procès des rebelles rifains ». Rapport du Consul général de France à Fès, 11 juillet 1959, C.A.D.N., boîte M.C 1156.

<sup>47</sup> Le 10 juin 1959, le roi Mohamed V effectua sa première visite officielle à Al-Hoceima. Selon David Hart (2006 : 824) le monarque espérait se réconcilier avec les Rifains et principalement les Ait Ouriaghel.

<sup>48</sup> « Procès des rebelles rifains ». Rapport du Consul général de France à Fès, 11 juillet 1959, C.A.D.N., boîte M.C 1156.

<sup>49</sup> Rapport du Consul général d'Espagne à Tétouan : « Ouverture de l'audience criminelle du tribunal espagnol », 10 février 1960, C.A.D.N., boîte M.C 1156 (Rif).

## Conclusion

En analysant les facteurs qui sont intervenus dans ce mouvement de contestation, on observe que la situation sociale et économique du Rif indépendant était le principal facteur qui a donné lieu à cette rébellion, même si cette contestation a rapidement acquis une dimension politique assez claire.

Si l'on regarde de près la liste des revendications, on se rendra compte de l'importance des enjeux politiques, d'où les insurgés ont clairement appelé à la cessation immédiate du gouvernement de Rabat, à la punition des autorités du Makhzen, et des chefs de parti de l'Istiqlal. Et ils ont également exigé que toutes les autorités et fonctionnaires du Makhzen soient originaires du Rif.

Ce qui a attiré notre attention, c'est que les dirigeants de cette rébellion avaient un niveau d'éducation assez poussée. Certains ont même poursuivi des études supérieures au Caire où ils avaient l'occasion de rencontrer le leader rifain Abdelkrim el-Khattabi. La plupart parlaient couramment l'espagnol, ce qui explique, dans certaine mesure, leur refus d'introduire le français dans la nouvelle administration. Il me semble également important de souligner qu'ils ont parfois occupé des postes de responsabilité dans l'administration coloniale<sup>50</sup>.

Je voudrais terminer cette intrusion dans l'histoire postcoloniale du Rif par quelques mots de l'anthropologue américain David Hart : « Les Ait Ouriaghel ont quitté la montagne involontairement, ressentant un mélange de sentiments de tristesse, de colère et de haine. C'est exactement la même expérience qu'ils ont eue lors de la reddition d'Abdelkrim el-Khattabi. L'autorité s'est déclarée prête à payer une récompense financière à tous ceux qui ont aidé à ramener le chef du soulèvement mort ou vivant, et l'a condamné à mort par contumace » (Hart 2006 : 822).

La même année, la province d'Al-Hoceïma a été déclarée, par décret, zone militaire, et depuis lors, le Rif a été exclu des projets de développement économique et social pendant presque un demi-siècle.

## Bibliographie

AARAB, Mustapha (2019) : *Al-Rif wa sulta al-marqazia, mukaraba tarikhiya li as-bab atawator* (Le Rif et le pouvoir central, approche historique des raisons du conflit), Rabat, Imprimerie Rabat-Net.

AL-AMRANI, Said (2014) : *Intifida 58-59 bi al-Rif kama rawaha li abi* (Intifada 58-59 du Rif telle que mon père me l'a racontée), Tanger, Imprimerie Slaiki Akhawayne.

---

<sup>50</sup> Nous citons à titre d'exemple : Allouch ben Hamou ben Haj Aïssa qui était caïd de Louta dans les dernières années du protectorat ; Maki Souliman el-Khattabi, dernier pacha de la ville d'Al-Hoceïma avant l'indépendance.

AYACHE, Germain (1981) : *Les origines de la guerre du Rif*, Paris-Rabat, Editions de la Sorbonne-SMER.

AZIZA, Mimoun (2017): « Balance historiográfico de la bibliografía marroquí sobre la independencia de la zona norte, o Protectorado español de Marruecos », dans MARTÍN CORRALES Eloy, PICH MITJANA, Josep (dir.): *España frente a la Independencia de Marruecos*, Barcelona, Edicions Bellaterra, pp. 387-397.

HART, David Montgomery (2006): *The Aït Waryaghar of the Moroccan Rif: An Ethnography and History*, Texas, Arizona Press (version arabe), traduction de M. OUNIA, A. AZOUZI, A. RAIS, Association la Voix des Démocrates Marocains en Hollande.

LA MARTINIÈRE, Henri de (1894): *Document pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain*, Lille, éd. L. Daniel, pp. 330-331.

LEVEAU, Rémy (1985) : *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

MADARIAGA, María Rosa de (2010): « El Rif y el poder central: un perspectiva histórica », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, Universidad Autónoma de Madrid, n° 9, disponible en <https://revistas.uam.es/reim/article/view/829> [consulte: 27 de abril de 2023].

MAURER, Gérard. (1976) : « L'environnement géographique rifain », dans *Abd el-Krim et la république du Rif*, Paris, Maspero, pp. 15-24, disponible en <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3331709k/f29.item> [consulte: 27 avril 2023].

NAHHASS, Badiha, (2016) : « Un musée pour gouverner la marginalité. Les conflits de patrimonialisation dans le Rif », dans HIBOU, Béatrice, BONO, Irene (dir.): *Le Gouvernement du social au Maroc*, Paris, Karthala, pp. 231-276.

NOIN, Daniel (1970) : *La population rurale du Maroc*, Paris, PUF.

VILLAGÓMEZ, Rafael Alfonso, (1930): « Descripción geográfica de la zona del Protectorado español en Marruecos », *Boletín de la Real Sociedad Geográfica*, LXX, pp. 87-102.

YBARRA ENRÍQUEZ DE LA ORDEN, María Concepción (1997): « Rebelión del Rif (1958-1959) », *Espacio, Tiempo y Forma, Serie V, Historia Contemporánea*, t. 10, pp. 333-347.

## Sigles

A.F.N.F.F.: Archivo de la Fundación Nacional Francisco Franco.

A.G.M.A.E.: Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores.

C.A.D.N. : Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.